

AVIS DES SOCIETES

Démarrage des souscriptions

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n° 45-2010 du 22 décembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts d'ATTIJARI FCP DYNAMIQUE aura lieu le **1^{er} novembre 2011**.

«ATTIJARI FCP DYNAMIQUE» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: ATTIJARI FCP DYNAMIQUE
Adresse du fonds	: Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie- 1053 -Les Berges du Lac
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement - FCP
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: Mixte
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
Législation applicable	: Code des OPC promulgué par la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application. Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 10000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément N°45-2010 du 22 décembre 2010
Date de constitution	: 19 août 2011
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution du fonds
Fondateurs	: Attijari Gestion et Attijari Bank
Gestionnaire	: Attijari Gestion
Dépositaire	: Attijari Bank
Distributeur	: Le réseau d'agences de « Attijari bank »
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative	: quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

- ❖ Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions.
- ❖ Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de
 - 2,0% de la valeur liquidative, si rachat avant la 1^{ère} année,
 - 1,5% de la valeur liquidative, si rachat entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année,
 - 1,0% de la valeur liquidative, si rachat entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année,
 - Franco, Si rachat au- delà de la troisième année.

Pour plus d'informations sur « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°11-756 en date du 12 octobre 2011 sera mis à la disposition du public auprès d'ATTIJARI GESTION et du réseau d'agences de « Attijari bank » habilités à recueillir les souscriptions et les rachats.

ATTIJARI FCP HARMONIE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n° 43-2010 du 22 décembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts d'ATTIJARI FCP HARMONIE aura lieu le **1er novembre 2011**.

«ATTIJARI FCP HARMONIE» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: ATTIJARI FCP HARMONIE
Adresse du fonds	: Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie- 1053 -Les Berges du Lac
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement - FCP
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: Mixte
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
Législation applicable	: Code des OPC promulgué par la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application. Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.
Montant initial	:100.000 dinars divisés en 10000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n°43-2010 du 22 décembre 2010
Date de constitution	: 19 août 2011
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution du fonds
Fondateurs	: Attijari Gestion et Attijari Bank
Gestionnaire	: Attijari Gestion
Dépositaire	: Attijari Bank
Distributeur	: Le réseau d'agences de « Attijari bank »
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative	: quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

- ❖ Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions.
- ❖ Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de
 - 1,5% de la valeur liquidative, si rachat avant la 1^{ère} année,
 - 1,0% de la valeur liquidative, si rachat entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année,
 - Franco, si rachat au- delà de la 2^{ème} année.

Pour plus d'informations sur « ATTIJARI FCP HARMONIE », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°11-754 en date du 12 octobre 2011 sera mis à la disposition du public auprès d'ATTIJARI GESTION et du réseau d'agences de « Attijari bank » habilités à recueillir les souscriptions et les rachats.

ATTIJARI FCP SERENITE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n° 44-2010 du 22 décembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts d'ATTIJARI FCP SERENITE aura lieu le **1er novembre 2011**.

«ATTIJARI FCP SERENITE» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: ATTIJARI FCP SERENITE
Adresse du fonds	: Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie- 1053 Les Berges du Lac
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement- FCP
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: Mixte
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
Législation applicable	: Code des OPC promulgué par la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application. Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.
Montant initial	:100.000 dinars divisés en 10000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément du N°44-2010 du 22 décembre 2010
Date de constitution	: 19 août 2011
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution du fonds
Fondateurs	: Attijari Gestion et Attijari Bank
Gestionnaire	: Attijari Gestion
Dépositaire	: Attijari Bank
Distributeur	: Le réseau d'agences de « Attijari bank »
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative	: quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

- ❖ Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions.
- ❖ Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de
 - 1,0% de la valeur liquidative, si rachat avant la 1^{ère} année,
 - Franco, si rachat au- delà de la première année.

Pour plus d'informations sur ATTIJARI FCP SERENITE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°11-755 en date du 12 octobre 2011 sera mis à la disposition du public auprès d'ATTIJARI GESTION et du réseau d'agences de « Attijari bank » habilités à recueillir les souscriptions et les rachats.